

SPORTS

sport.union@sonapresse.com

Denis Bouanga nominé au trophée de joueur du mois de novembre

Prosper Sax NZE BEKALE
Libreville/Gabon

LIGUE1. L'UNION nationale des footballeurs professionnels (UNFP) a récemment dévoilé les noms des trois joueurs sélectionnés pour le titre de meilleur joueur du mois de novembre 2019 en Ligue 1. Ce titre honorifique se disputera entre trois joueurs à vocation offensive : Ludovic Ajorque (avant-centre, Racing Club Strasbourg), Denis Bouanga (attaquant, AS Saint-Étienne) et Jeff Reine-Adélaïde

(milieu de terrain, Olympique Lyonnais). Le vainqueur sera connu la semaine prochaine et il succédera à Thiago Silva (défenseur central, PSG), lauréat le mois dernier. Recrue-phare de l'AS Saint Étienne cet été, notre compatriote Denis Bouanga n'en finit plus d'impressionner. Match après match, l'international gabonais s'impose comme une valeur sûre du championnat de Ligue 1. Preuve de cette montée en puissance, sa nomination pour le trophée UNFP de joueur du mois dernier. En effet, auteur de 3 buts en autant de ren-

contres, inscrits en novembre dont un doublé salvateur contre le FC Nantes, le 10 novembre, Denis Bouanga vient de voir récompensées ses belles performances. L'ancien Lorientais qui marche sur l'eau depuis le début de saison, avec déjà 7 buts et 3 passes décisives, est sur la voie d'une très grosse saison. Leader naturel des Verts, notamment depuis l'arrivée de Claude Puel, Denis Bouanga arrivé cet été contre 4 millions d'euros seulement, a permis à son équipe de n'être qu'à 3 points du podium. Sauf surprise, il devrait être élu



Photo: DR

L'attaquant gabonais Denis Bouanga nominé pour le trophée de joueur du mois de novembre 2019.

joueur du mois de Ligue 1 et individuel, sous ses nouvelles couleurs. remporter un premier trophée

Des réformes en perspective

Stéphane MASSASSA
Libreville/Gabon

NATIONAL-FOOT. LA rencontre entre responsables de la Ligue nationale de football professionnel (Linafp) et présidents des clubs du National-foot, lundi dernier, n'a pas eu pour seul objet la publication du calendrier du championnat national pour la saison 2019-2020. Celle-ci a été par ailleurs désignée "année transitoire", eu égard à la saison suivante qui pourrait connaître une tout autre organisation. Le président de la Linafp, Brice Mbika Ndjambou, en a donc également profité pour annoncer à ses interlocuteurs, un certain nombre de réformes pour cette saison 2020-2021. Lesquelles devront être préalablement examinées par un groupe de travail composé à la fois des membres de la Linafp, de ceux de l'ACPF et de l'ANFPG. En plus d'examiner la question du statut du championnat, il s'agit de rédiger un certain nombre de textes. Entre autres, celui fixant les conditions de création, d'organisation et de fonctionnement des clubs de football en République gabonaise. Il sera question, ici, de revisiter les procédures et documents à fournir pour la création d'une équipe de football, ainsi que la qualité et le profil des diri-

geants des clubs. De même, voir la possibilité d'intégrer certains éléments tel que "l'obligation de faire participer une collectivité locale dans l'organisation du club". Autre texte, celui devant fixer les conditions et modalités d'attribution de la subvention de l'État, aussi bien aux clubs amateurs que ceux de l'élite, ainsi qu'aux structures en charge d'organiser les compétitions. Là aussi, il s'agira de définir le montant et les modalités de paiement de l'aide allouée à chaque écurie pour leur participation au championnat et aux coupes d'Afrique. En perspective également, le texte relatif à la mise en place et au développement des droits télé dans l'organisation du football d'élite; celui régissant la relation contractuelle existant entre les footballeurs et leurs clubs. Sans oublier les possibilités d'une mise en place du Tribunal arbitral local du football (TALF), conformément aux recommandations de l'article 66 des statuts de la Fédération gabonaise de football (Fégafoot). À noter que le travail de la commission en charge d'examiner tous ces textes devrait débuter dès "janvier prochain, pour être restitué aux principaux acteurs en mars 2020, et présenté à la tutelle en avril de la même année", a indiqué le président de la Linafp.

ERRATUM

REPUBLIQUE GABONAISE

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

COMMISSION NATIONALE DES TIPPEE

SECRETARIAT PERMANENT

« PROJET ACCES AUX SERVICES DE BASE EN MILIEU RURAL ET RENFORCEMENT DES CAPACITES » (PASBRC)

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET N° AMI/007-2019/CNT

Pour le recrutement de bureaux d'études chargés de réaliser des études d'Avant-Projet Détaillé (APD), et des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) pour l'optimisation des Alimentations en Eau Potable (AEP) et la construction de sanitaires dans le périmètre immédiat des travaux d'eau des localités de Cocobeach, Bakoumba, Gamba, Lambaréné, Minvoul, Ndéndé, Epassendje et Medouneu

Les plis porteront la mention suivante :

« Pour le recrutement de bureaux d'études chargés de réaliser des études d'Avant-Projet Détaillé (APD), et des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) pour l'optimisation des Alimentations en Eau Potable (AEP) et la construction de sanitaires dans le périmètre immédiat des travaux d'eau des localités de Cocobeach, Bakoumba, Gamba, Lambaréné, Minvoul, Ndéndé, Epassendje et Medouneu»

Les dossiers de manifestations d'intérêt seront présentés en français en Cinq (05) exemplaires (un original et Quatre copies) par dépôt direct du 11/12/2019 au 26/12/2019 à l'adresse suivante :

Nom : Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des TIPPEE
Adresse : Haut de Gué-Gué, n° 117 impasse André MBA OBAME
B.P. : 22 Libreville - GABON